

► **SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE** **Parc accrobranche : le maire persiste et signe**

Il n'y aura sans doute jamais de parc de loisirs accrobranche à Saint-Maurice-Montcouronne. Jean Bonnemaïson, le maire de ce village situé près de Saint-Chéron, répond au recours gracieux que Laurent Gambirasio, le promoteur du projet de « la Forêt des sensations », lui avait adressé le 6 juillet dernier.

Dans son courrier, le maire énumère les raisons qui, à ses yeux, ont justifié son refus d'accorder au promoteur le feu vert pour qu'il installe ses ateliers acrobatiques dans la forêt de Saint-Maurice. S'il évoque des motifs liés à la sécurité au niveau des « accès routiers », l'élu mentionne également des « manifestations négatives très virulentes par une grande partie de la population (11 %) » interrogée lors d'un sondage. « Je rappelle (...) que le maire a non seulement le droit, mais le devoir de protéger la quiétude et la sécurité de ses administrés », conclut Jean Bonnemaïson.

Une phrase qui doit rester au travers de la gorge du promoteur qui avait déjà investi 20 000 € sur ses fonds, d'autant que c'est une adjointe au maire de Saint-Maurice qui l'avait contacté...